

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2014

1. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Espace Musical : mise à disposition de deux professeurs par l'école de musique de Moûtiers
- ✓ Modification du régime indemnitaire

3. FINANCES

- ✓ Approbation des restes à réaliser 2013
- ✓ Ouverture de crédits par anticipation
- ✓ Création d'une régie de recettes pour la vente des livres de recettes et fixation du prix de vente
- ✓ OPAH : attribution d'une subvention dossier ARNOLLET
- ✓ Versement de l'indemnité de conseil 2013 à la trésorière
- ✓ Maison des Arts : demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour la programmation 2014 (charte de développement culturel)

4. INFORMATIONS AU CONSEIL

Présents :

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
Mme Bernadette CHAMOISSIN, Suppléante d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

Votants:

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

Excusés :

M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

Participaient à la séance :

Isabelle LINDEPERG, Directrice Générale des Services
Virginie CLERC, Responsable des Affaires Générales et Juridiques
Laetitia CASSES, Responsable de la Maison des Arts
Floriane MACIAN, Chargée de communication

Corine MAIRONI GONTHIER ouvre la séance. Elle propose de commencer par le point concernant la Maison des Arts afin de libérer Laetitia CASSES après son intervention.

L'ordre du jour ainsi modifié est validé.

1. FINANCES

✓ Maison des Arts : demande de subvention au Conseil général de la Savoie pour la programmation 2014 (charte de développement culturel)

La Présidente laisse la parole à Laetitia CASSES.

Laetitia CASSES présente un bref bilan de l'année 2013 qui illustre la montée en puissance de la Maison des Arts dont la fréquentation a été multipliée par deux par rapport à 2012 (4508 personnes, avec une ouverture du mardi au vendredi, l'après-midi seulement). 65 classes ont été reçues et 11 déplacements ont été réalisés dans les écoles (voir présentation ci-jointe pour le détail du bilan 2013).

Laetitia CASSES détaille ensuite la programmation 2014 (voir présentation ci-jointe) : expositions « Monochromes » (vernissage le 7 février à 18h30), « Livres d'artistes », « Cadavre exquis » et « Champs libres ». Ces « Champs libres » aux artistes viennent se substituer à la salle des talents locaux qui n'a pas rencontré le succès escompté. L'appel à projet lancé aux artistes a été fructueux puisque huit candidatures ont été déposées, dont deux candidatures d'artistes extérieurs au territoire (Grenoble et Suisse).

Laetitia CASSES explique que la budget proposé (9000€) ne concerne que les actions qui se tiendront jusqu'au mois de septembre. En effet, pour la fin de l'année, elle est en contact avec la Fondation Salomon afin de monter un partenariat permettant de faire venir des œuvres d'artistes de renom.

Marie-Paule NULLANS souhaite savoir si cette exposition d'œuvres célèbres ne pose pas un problème d'assurance.

Isabelle LINDEPERG indique que la Maison des Arts est couverte jusqu'à hauteur de 100 000€, et qu'une extension de garantie peut être contractée pour les expositions si nécessaire.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle la chance incroyable que constitue cette opportunité d'organiser une exposition avec la Fondation Salomon. Elle-même, Véronique GENSAC, Isabelle LINDEPERG et Laetitia CASSES ont rencontré leur régisseur qui a été intéressé par la dynamique de la Maison des Arts. Il a donc proposé de prêter des œuvres d'artistes de renom avec pour seuls frais le transport des œuvres et la rémunération du travail du régisseur.

Laetitia CASSES poursuit en précisant que la « route des 20 » sera dorénavant intitulée « itinéraires artistiques » afin de ne pas risquer la confusion trop fréquente avec la « route des vins ». La formule est également modifiée puisque l'itinéraire ne concernera que trois communes chaque année (au lieu de neuf) afin de diminuer les kilomètres à parcourir pour les visiteurs. En effet, avec la forte chaleur de l'été dernier, une baisse de fréquentation a été enregistrée. En trois ans, le dispositif « itinéraires artistiques » couvrira donc l'ensemble des communes du canton.

Laetitia CASSES rappelle qu'il y a un mois, elle a reçu une mauvaise nouvelle de l'APTV qui a indiqué que cette programmation artistique ne serait plus financée par la Région et le Conseil général dans le cadre des nouveaux contrats CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) et CTS (Contrat Territorial de Savoie). Cependant, la nouvelle charte de développement culturel du Conseil général a été validée et les Versants d'Aime peuvent prétendre à un financement par ce biais. La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 30 janvier 2014. Laetitia CASSES propose donc de solliciter 30% de subvention soit 2700€, le montant total de la programmation artistique s'établissant à 9 000 €.

Laetitia CASSES est également en train de monter un projet de PACTES scolaire avec Jean-Claude CHAUTARD, ce qui permettrait de financer l'intervention d'artistes dans les écoles (prise en charge à 100% par le Conseil général et la DRAC).

Véronique GENSAC précise que si le projet avec la Fondation Salomon aboutissait, une nouvelle demande de subvention pourrait être adressée au Conseil général en avril.

Yves ESTOPPEY s'interroge sur la possibilité de faire financer cette programmation artistique par des entreprises ou les stations de ski dans le cadre du mécénat.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que cette piste a été envisagée.

Isabelle LINDEPERG précise que l'idée serait de réaliser une plaquette de présentation des avantages fiscaux du mécénat et de la diffuser via les cabinets comptables. Cette piste a également été envisagée pour financer d'autres projets comme l'aménagement du jardin du Cali'Son pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (plantations...) ou l'achat d'un piano pour l'école de musique.

Laetitia CASSES ajoute que c'est la raison pour laquelle elle noue des liens avec la Fondation Salomon et le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) de Villeurbanne afin de monter des gros projets susceptibles d'attirer des mécènes.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que, conformément à l'engagement qui avait été pris devant le conseil et en raison du gel des subventions, elle a demandé à Laetitia CASSES de baisser au minimum le budget de fonctionnement de la Maison des Arts (il passe de 20 000€ en 2013 à 9 000€ en 2014). Elle souligne cependant le développement intéressant de la Maison des Arts qui est dorénavant contactée par des artistes extérieurs au canton.

Marie-Paule NULLANS souhaite savoir si on peut espérer un retour des subventions qui ont été gelées.

Corine MAIRONI GONTHIER espère que la Maison des Arts aura sa place dans le nouveau contrat CDDRA. Elle ne manque pas de le rappeler à chaque réunion, M. PACCALET et Mme AZNAR-MOLLIEX y seraient d'ailleurs favorables.

Isabelle LINDEPERG indique que les « itinéraires artistiques » pourraient trouver leur place dans les budgets destinés au tourisme estival.

Corine MAIRONI GONTHIER ajoute qu'il faut développer des actions avec les stations qui sont demandeuses d'événements et pourraient contribuer au financement de certaines expositions.

Laetitia CASSES précise qu'elle a été démarchée par Cédric LATHOUD (*NDLR : responsable événements à la Maison du Tourisme d'Aime Macot-la-Plagne*) qui souhaite installer des sculptures monumentales (éphémères et permanentes) à l'occasion des 25 ans de la 6000D. Elle l'a mis en contact avec des artistes locaux qui seraient susceptibles de réaliser une partie de ces œuvres.

Véronique GENSAC explique que d'autres pistes de développement pourraient être envisagées avec la FACIM : la nouvelle directrice est très ouverte à l'art contemporain et a déjà pris des artistes en résidence.

Odette CHARRIERE souhaite savoir si la Maison des Arts a été sollicitée pour les 1000 ans de la Basilique Saint Martin.

Laetitia CASSES confirme qu'elle a mis Muriel THEATE en contact avec l'artiste qui avait réalisé la vague de papier de la Maison des Arts : celle-ci devrait faire une installation dans la Basilique. D'autres projets ont également été proposés par Axim'arts, Edel'Art et l'association A la découverte.

Corine MAIRONI GONTHIER interroge Roger POUSSIN sur le four à Poterie dont Montchavin n'a plus l'usage et qui pourrait intéresser la Maison des Arts si le prix de vente proposé était raisonnable.

Roger POUSSIN indique qu'il n'a pas de nouvelles informations à ce sujet.

Corine MAIRONI GONTHIER souhaiterait que cette question soit réglée avant la fin du mandat (qu'il y ait accord sur un prix de vente ou pas). Elle remercie Laetitia CASSES qui, même dans une situation de crise, a su trouver des solutions (Fondation Salomon) pour maintenir sa programmation.

Daniel MIEDAN PEISEY rappelle l'importance des interventions réalisées par la Maison des Arts dans les écoles. Pour les communes éloignées comme Landry, cela permet de rappeler l'existence de cette structure aux habitants.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à formuler une demande de subvention auprès du Conseil général au titre de la Charte de Développement Culturel, à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des marchés publics inférieurs à 20 000 € HT qu'elle a attribué par délégation du Conseil Communautaire.

Depuis le Conseil Communautaire du 18 décembre 2013, trois décisions ont été prises :

DECISION 2013/049 : Contrat de maintenance de l'ascenseur du gymnase des Versants d'Aime

Afin qu'une vérification périodique de l'ascenseur du gymnase des Versants d'Aime soit faite, un contrat de maintenance est confié à la société KONE, sise Savoie Technolac – 73375 LE BOURGET DU LAC.

Les prestations sont rémunérées au moyen d'un prix global et forfaitaire établi à 770 € HT/ an, soit 920.92 € TTC/an.

Le contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter du 01 Janvier 2014.

Le contrat est non reconductible.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que ce renouvellement de contrat est habituel et n'a aucun lien avec la panne de l'ascenseur constatée le jour du repas des anciens.

DECISION 2013/050 : Avenant N°1 au marché public de mission de coordination transfrontalière projet Vignes et Terroirs

En raison de l'inexécution de certaines prestations prévues, il est procédé à une réfaction du prix du marché « Mission de coordination transfrontalière Programme ALCOTRA Projet Vignes et Terroirs », attribué au groupement Luigi CORTESE/Lorena USEL.

Le montant global et forfaitaire du marché est diminué de 3 035 € TTC. L'article 5.2 de l'acte d'engagement portant clauses particulières est donc modifié comme suit : le montant hors taxe du marché est de 17 491.74 € et le montant toutes taxes comprises est de 21 165 €.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que cette somme correspond à une prestation non effectuée par Luigi CORTESE et qui ne s'avérait plus nécessaire avec l'avancée du projet.

DECISION 2013/051 : Remboursement total de l'emprunt N° 00000471763 souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie : Actualisation du montant des intérêts normaux et de l'indemnité financière

Le calcul des intérêts normaux et de l'indemnité financière dus à la date d'effet du remboursement anticipé total est fondé sur des éléments variables dont les valeurs définitives n'étaient pas connues au moment de la décision n°2013-038 ayant pour objet le remboursement total anticipé de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;

Il y a donc lieu d'actualiser ces montants au vu des valeurs définitives constatées à la date de valeur du 6 décembre 2013 aux fins d'en permettre le versement complet

Le montant des intérêts normaux et celui de l'indemnité financière dus au titre du remboursement anticipé de l'emprunt n° n°00000471763 sont arrêtés comme suit :

- Intérêts normaux : 2 074.07 €
- Indemnité financière : 24 517.44 €

Le montant du capital remboursé et celui de l'indemnité de gestion au titre du remboursement anticipé demeurent inchangés :

- Capital : 236 221.38 €
- Indemnité de gestion : 1 850.40 €

Le montant total à régler est en conséquence de 264 663.29 €, justifiant un versement complémentaire de 5 737.90 €.

Isabelle LINDEPERG explique que les indemnités sont calculées sur des éléments dépendant de la date de déblocage des fonds. On s'attendait à un écart de quelques centaines d'euros entre l'estimation et la somme réelle, mais l'ampleur de cet écart (5 737.90€) a été une mauvaise nouvelle. Elle rappelle que le remboursement anticipé de l'emprunt reste néanmoins une bonne opération qui fait économiser 80 000€.

Véronique GENSAC ajoute que cela permet également de faire diminuer la dette.

3. RESSOURCES HUMAINES

✓ **Espace Musical : mise à disposition de deux professeurs par l'école de musique de Moûtiers**

Véronique GENSAC rappelle que certains des postes nécessaires pour assurer les cours de l'Espace Musical sont pourvus par voie de mise à disposition. Ainsi le SIVOM de MOUTIERS met un enseignant en guitare classique à la disposition des Versants d'Aime depuis de nombreuses années. La dernière convention de mise à disposition étant arrivée à échéance le 30 septembre 2013, elle propose de la renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Cette convention fixe notamment les conditions d'intervention et de rémunération du professeur (5 h 10 par semaine, 12^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 puis 13^{ème} échelon).

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un enseignant en guitare classique avec le SIVOM de Moûtiers, sur les bases énoncées, à l'unanimité.

Véronique GENSAC explique que jusqu'au 31 décembre 2013, la Communauté de Communes recrutait en direct un enseignant en guitare électrique. Cet agent, également recruté par le SIVOM de Moûtiers peut bénéficier, au sein de cette structure, d'un CDI alors que les Versants d'Aime ne peuvent lui proposer qu'un CDD. Dans le cadre de la démarche de mutualisation engagée entre les écoles de musique du territoire, et afin de fidéliser cet enseignant, elle propose donc que cet agent soit recruté par Moûtiers et mis à disposition d'Aime.

Véronique GENSAC propose donc de signer une convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2014, avec possibilité de passer des avenants pour ajuster la durée d'intervention de cet agent au sein de l'école de musique des Versants d'Aime en fonction de l'évolution des effectifs. Actuellement les conditions d'intervention et de rémunération de cet enseignant sont les suivantes :

- 4 h 20 par semaine
- 10^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un enseignant en guitare électrique avec le SIVOM de Moûtiers, sur les bases énoncées, à l'unanimité.

Au sujet de l'école de musique, Corine MAIRONI GONTHIER annonce que, contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, les nouveaux locaux du Cali'Son ne pourront pas être inaugurés avant la fin du mandat. L'architecte a annoncé un retard dans les travaux qui devraient s'achever vers la fin mars. L'emménagement de l'école de musique et de l'accueil de loisirs devrait donc se dérouler entre les vacances de février et les vacances de Pâques.

✓ **Modification du régime indemnitaire**

Corine MAIRONI GONTHIER laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle qu'en 2013, cinq agents étaient éligibles au dispositif de titularisation, parmi lesquels deux attachés et un assistant d'enseignement artistique. Cette titularisation a entraîné une décote de leur salaire qui a, pour certains, baissé de 150€ par mois. Comme ils n'ont pas failli à leur devoir, elle propose de maintenir leur salaire en compensant cette baisse de leur traitement de base par une hausse du régime indemnitaire.

• ***Cadre d'emploi des attachés***

Isabelle LINDEPERG explique que le Conseil Communautaire a, par délibération du 19 décembre 2012, mis en place la Prime de Fonction et de Résultats pour le cadre d'emploi des attachés. L'enveloppe de régime indemnitaire avait alors été calculée au plus juste et ne permet pas d'augmenter le régime indemnitaire des agents concernés par le dispositif de titularisation.

Isabelle LINDEPERG propose donc de modifier les coefficients attribués à la part liée aux résultats. Seul le niveau 3 a besoin d'être augmenté mais elle suggère de modifier tous les niveaux afin de ne pas déséquilibrer leur équilibre relatif :

Coefficients maximum pour la part liée aux **résultats (avant modification)**

Grades	Postes	Coefficient maximum
Attaché principal	Niveau 1	2.5
Attaché territorial	Niveau 2	2
Attaché territorial	Niveau 3	1.5
Attaché territorial	Niveau 4	1

Coefficients maximum pour la part liée aux **résultats (avant modification)**

Grades	Postes	Coefficient maximum
Attaché principal	Niveau 1	3.5
Attaché territorial	Niveau 2	3
Attaché territorial	Niveau 3	2.5
Attaché territorial	Niveau 4	2

Isabelle LINDEPERG précise que le salaire net des agents concernés demeure identique à celui perçu avant leur nomination, seule la répartition entre le salaire indiciaire brut et le régime indemnitaire est modifiée. L'attribution de la Prime de Fonction et de Résultats étant soumise à une décision individuelle de la Présidente, les autres attachés territoriaux, non concernés par le dispositif de titularisation, ne verront pas leur régime indemnitaire augmenter.

• **Cadre d'emploi des assistants d'enseignement territoriaux**

Isabelle LINDEPERG explique que, de la même manière, suite à la titularisation d'une intervenante en musique et à la nécessité de lui verser un régime indemnitaire afin de lui maintenir un salaire net identique à celui perçu auparavant, il convient de modifier la délibération qui détermine les primes de la filière culturelle.

Isabelle LINDEPERG propose de supprimer la référence au grade pour que l'intervenante en question puisse prétendre à ces indemnités :

Ancienne rédaction :

« *Filière culturelle :*

1. *Indemnité horaires d'enseignement au cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique au grade concerné dans la collectivité :*
. *Assistant spécialisé d'enseignement artistique : pour 8 heures de service excédant 20 heures par semaine, toute l'année de façon régulière, pour l'assistant spécialisé chargé de la direction de l'école de musique et 2 heures par semaine pour un assistant ayant le rôle d'adjoint.*
2. *L'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves)*
Pour deux assistants spécialisés d'enseignement artistique pour la part fixe et un pour la part modulable »

Nouvelle rédaction

« *Le Conseil décide d'instaurer les primes suivantes pour la filière culturelle :*

1. *Les indemnités horaires d'enseignement au cadre d'emploi des assistants ~~spécialisés~~ d'enseignement artistique ~~au grade concerné dans la collectivité~~ (**quel que soit le grade**):*
. *crédits ouverts pour 8 heures de service excédant 20 heures par semaine, toute l'année de façon régulière, pour l'assistant ~~spécialisé~~ chargé de la direction de l'école de musique*
. *crédits ouverts pour 2 heures par semaine pour les autres assistants d'enseignement artistique ~~ayant le rôle d'adjoint.~~*
2. *L'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves)*
*Pour les assistants ~~spécialisés~~ d'enseignement artistique (**quel que soit le grade**) : « part fixe et part modulable »*

Isabelle LINDEPERG précise qu'il s'agit de Virginie MARTOIA, la musicothérapeute qui effectue un excellent travail au sein de l'EHPAD la Maison du Soleil, mais aussi dans les écoles et à la crèche.

Corine MAIRONI GONTHIER souligne le fait que le salaire de ces agents n'est pas augmenté. Il y aura même une légère baisse des dépenses puisque les charges sont plus faibles sur les salaires des fonctionnaires que sur ceux des contractuels.

Le Conseil Communautaire autorise les modifications proposées au niveau de la PFR et au niveau des indemnités de la filière culturelle, à l'unanimité.

4. FINANCES (SUITE)

✓ **Approbation des restes à réaliser 2013**

Corine MAIRONI GONTHIER laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle que les restes à réaliser sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice concerné.

Pour les recettes, il s'agit d'une subvention FISAC que l'Etat n'a pas encore versée (30 000€).

Pour les dépenses, il s'agit principalement de marchés publics dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs exercices pour un total de 1 301 352.18€ reportés au budget prévisionnel 2014.

Dans le détail, cela concerne :

- la fin du programme d'implantation des Conteneurs Semi-Enterrés
- les travaux de la déchèterie de Valezan (maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude)
- la construction du bâtiment du Cali'Son (travaux, maîtrise d'œuvre)
- la Maison de Santé (maîtrise d'œuvre, coordination, contrôle techniques)
- le plan d'eau (panneau faune/flore)
- le Pôle Social (installation d'une porte automatique)
- le siège des Versants d'Aime (installation de prises téléphoniques et informatiques, étude téléphonie)

Le Conseil Communautaire valide les restes à réaliser 2013 ainsi présentés, à l'unanimité.

✓ **Ouverture de crédits par anticipation**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

La Présidente explique que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits, et permet de ne pas interrompre la conduite des projets. Elle laisse la parole à Isabelle LINDEPERG pour détailler les dépenses concernées.

Isabelle LINDEPERG indique que les dépenses nouvelles avant le vote du budget concernent les éléments présentés dans le tableau ci-après :

20421	OPAH	Subventions OPAH	5 000,00 €
2183	CRECHE	matériel informatique	1 550,00 €
2051	CRECHE	Logiciel facturation et suivi dossiers	7 600,00 €
2188	GYMNASSE	cages de hand	2 000,00 €
2313	DECHETTERIE	Etude G12	2 000,00 €
2313	DECHETTERIE	Coordination SPS	700,00 €
2313	DECHETTERIE	Bornage	1 000,00 €
2313	DECHETTERIE	Clôture	2 000,00 €
2188	COLLECTE	Achat outils	2 000,00 €
2158	VOIE VERTE	Reprise ouvrages KAYAK	30 000,00 €
2158	VOIE VERTE	Renforcement berges	15 000,00 €
2188	PLAN	Poubelle TRI	1 500,00 €
2188	PLAN	Panneau affichage	400,00 €
2188	PLAN	Panneau SECOURS	500,00 €
2184	CHALET	Mobilier bureau	2 500,00 €
2184	EM-ALSH	Equipements EM mobilier	35 000,00 €
2184	EM-ALSH	Equipements ALSH mobilier	17 000,00 €
2188	EM-ALSH	Parc instrumental	23 000,00 €
2188	EM-ALSH	Praticables EM	9 500,00 €
2313	EM-ALSH	Enrobés	13 000,00 €
2188	EM-ALSH	Autolaveuse	4 000,00 €
2313	EM-ALSH	Divers mise en service (EDF, Telecom)	16 000,00 €
2188	EM-ALSH	Fournitures diverses (extincteurs...)	5 000,00 €
2313	MSP	Divers travaux ouverture de chantier	10 000,00 €
21538	IRRIGATION	Fourniture vanne	4 000,00 €
2182	TECHNIQUES	Boule attelage SCUDO	1 250,00 €
2188	TECHNIQUES	Outils ateliers (tronçonneuse, élagueuse...)	2 150,00 €
TOTAL			213 650,00 €

Isabelle LINDEPERG explique que le logiciel de facturation du multi-accueil Amstramgram est obsolète et ne permet pas le passage à la dématérialisation. Le coût élevé (7 600€) s'explique par les prestations incluses : récupération des données de l'ancien logiciel, formation du personnel et achat de trois tablettes tactiles.

Virginie CLERC précise qu'aujourd'hui le contrôle des présences s'effectue à l'aide de trois classeurs papier présents dans chacune des sections. Leur remplacement par des tablettes tactiles soulagera la directrice de la crèche d'une heure de saisie informatique par semaine. En effet, les tablettes tactiles seront directement synchronisées avec l'ordinateur le soir et les factures générées automatiquement, en fonction du temps de présence de chaque enfant.

Daniel MIEDAN PEISEY s'étonne de la somme élevée consacrée à la sonorisation du gymnase (13 500€).

Richard BROCHE explique que lors du dernier match de Roller Hockey, Corine MAIRONI GONTHIER et lui-même n'ont pas pu faire leur discours en raison de la très mauvaise qualité de la sonorisation.

Isabelle LINDEPERG précise qu'il s'agit d'une estimation rapide des coûts qui n'engage pas à dépenser l'intégralité de la somme.

Daniel MIEDAN PEISEY s'inquiète des conséquences de l'achat de ce matériel : s'il y a une table de mixage, cela nécessitera du personnel sachant la faire fonctionner.

Corine MAIRONI GONTHIER envisageait une installation plus simple, sans table de mixage.

Daniel MIEDAN PEISEY pense qu'une installation plus simple ne coûte pas aussi cher.

Corine MAIRONI GONTHIER propose de ne pas inscrire cette somme en ouverture de crédit afin d'en discuter dans le cadre du vote du budget 2014.

Isabelle LINDEPERG précise que, suite à la crue, la reprise de la zone d'initiation au canoë-kayak est inscrite en ouverture de crédits afin de profiter d'un créneau de travaux sur l'Isère proposé par EDF en février.

Concernant les différentes lignes relatives aux nouveaux locaux de l'école de musique et de l'accueil de loisirs, Corine MAIRONI GONTHIER indique que ces dépenses étaient toutes prévues dans le cadre des travaux du Cali'Son, à l'exception des 13 000€ d'enrobé. Les membres du bureau proposent de refaire tout l'enrobé de la route d'accès à l'école le Pavillon et au Cali'Son, afin de ne pas avoir à intervenir à la fin de chaque hiver pour

boucher des trous. C'est également un geste apprécié par l'école le Pavillon qui a du supporter les désagréments liés aux travaux.

Lionel PELLICIER demande si cet enrobé et l'ensemble des travaux qui viennent d'être présentés n'auraient pas pu bénéficier de subventions s'ils sont programmés ultérieurement.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le Cali'Son et les ouvrages de canoë-kayak ont déjà été très bien subventionnés. Elle ajoute que beaucoup de projets intercommunaux bénéficient d'au moins 50% de subventions.

Isabelle LINDEPERG annonce que l'ensemble des ouvertures de crédit, une fois la sonorisation du gymnase retirée, correspond à un montant total de 213 650€.

Le Conseil Communautaire autorise ces ouvertures de crédits d'investissement par anticipation sur le vote du BP 2014, comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Création d'une régie de recettes pour la vente des livres de recettes et fixation du prix de vente**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le livre de recettes réalisé dans le cadre de la Semaine Bleue connaît un véritable succès et que la demande est encore forte. Suite à la diffusion du reportage de France 3, une liste d'attente a même du être constituée. Afin de poursuivre la commercialisation de cet ouvrage, elle propose donc de créer une régie de recettes pour en permettre la vente au siège des Versants d'Aime. 1000 exemplaires seront réimprimés et le prix de vente restera inchangé (8 € par ouvrage).

La première édition a permis de récolter **plus de 8000€** pour le projet « même pas mal » du Lions Club de Courchevel Tarentaise. Corine MAIRONI GONTHIER propose que les recettes de la réédition aillent cette fois-ci à l'organisation de la Semaine Bleue 2014 financée par la communauté de communes. Cela permettra qu'un projet réalisé par les anciens leur bénéficie directement.

Yves ESTOPPEY souhaite savoir si les points de vente seront les mêmes et si ceux-ci pourront réaliser une marge sur la vente du livre.

Isabelle LINDEPERG explique que les Versants d'Aime ont eu des demandes de restaurants, de boutiques de souvenirs et de librairies souhaitant devenir revendeurs. Cependant, cela n'est pas possible car l'opération a été subventionnée et n'a pas été réalisée avec un objectif commercial. Les auteurs ont donné leur accord pour que les bénéficiaires aillent à une œuvre caritative mais pas pour qu'une exploitation commerciale de l'ouvrage soit faite. Or, il est compliqué pour les entreprises de rentrer en comptabilité des produits qu'ils revendent sans faire de marge.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que les points de vente seront donc les mêmes que pour la première édition : Maison du tourisme d'Aime, Syndicat d'initiative de Granier, restaurant le Monde de Sophie, restaurant le Col du Palet et siège des Versants d'Aime.

Marie-Paule NULLANS s'interroge sur la possibilité que les commerçants qui le souhaitent deviennent dépôt-vente.

Isabelle LINDEPERG explique que ce principe va être utilisé pour les partenaires investis depuis le début du projet (cités ci-avant) mais qu'il n'est pas possible de l'étendre car il faudrait mettre en œuvre un système de sous-régie. Ce succès est une surprise : Isabelle LINDEPERG confirme que dans l'éventualité où une nouvelle action de ce type serait menée, il faudrait se faire aider d'un avocat dès le début du projet afin de réfléchir à l'encadrement juridique adapté.

Corine MAIRONI GONTHIER annonce que la remise du chèque au Lions Club Courchevel Tarentaise par les anciens du canton et la communauté de communes se déroulera le 11 février à 16h30.

Le Conseil Communautaire autorise la création de la régie de recettes pour la vente du livre Promenade Culinaire et fixe le prix de vente à 8€, à l'unanimité.

✓ **OPAH : attribution d'une subvention dossier ARNOLLET**

La Présidente laisse la parole à Richard BROCHE.

Richard BROCHE rappelle qu'aux termes de la convention « Tarentaise Aides Habitat » 2010-2015, les Versants d'Aime allouent des subventions pour les travaux respectant les critères définis par ladite convention.

Le PACT Savoie, qui instruit les dossiers sur le plan technique, a indiqué aux Versants d'Aime que les travaux pour lesquels Madame ARNOLLET a sollicité une aide sont achevés. Richard BROCHE propose donc de lui allouer une subvention de 500€. Il rappelle que cette aide est symbolique, les travaux de cette personne s'élevant à 30 000€ TTC.

Le Conseil Communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à Madame ARNOLLET, à l'unanimité.

✓ **Versement de l'indemnité de conseil 2013 à la trésorière**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle qu'un arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a institué l'indemnité de conseil susceptible d'être attribuée par chaque commune ou établissement public à son receveur. L'indemnité est calculée sur la base du montant total des dépenses des trois exercices antérieurs à celui pour lequel elle est versée. Pour l'exercice 2013, le montant de cette indemnité, correspondant à une gestion de 360 jours, s'élève à 1 120.70 € bruts soit 1 021.43 € nets. La Présidente précise que les Versants d'Aime ont fait le choix d'une attribution annuelle de l'indemnité, par préférence à une attribution valant pour la durée du mandat.

Yves ESTOPPEY souhaite savoir qui bénéficie de cet argent.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que la trésorière la partage avec ses collègues.

Richard BROCHE précise qu'il s'agit d'un libre choix de la trésorière (son prédécesseur ne partageait pas la somme entre tous les agents). Il indique également que l'indemnité est normalement versée en fonction de l'aide et des conseils apportés par la Trésorière.

Le Conseil Communautaire attribue une indemnité de conseil 2013 à Madame la Trésorière, d'un montant de 1021.43€ net, à l'unanimité.

La Présidente lève la séance.